

**APPEL
À PROJETS**



La région lance un appel à projets pour développer les usages numériques dans le secteur du tourisme. Les projets favoriseront le choix de la Bourgogne comme destination et lieu de séjour et simplifieront l'accès aux thématiques touristiques bourguignonnes : les vins, la gastronomie, l'itinérance touristique. L'e-tourisme permet de nouveaux modes de promotion pour attirer des touristes sur des séjours personnalisés et plus longs.

Clôture de l'appel à projets : 31 mars 2017.

L'Europe et la région soutiennent l'e-tourisme en Bourgogne

POUR QUI ?

Collectivités territoriales, établissements publics, associations, chambres consulaires, organismes professionnels, GIP, PME.

QUELLES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

- dépenses liées à l'investissement nécessaire à la mise en œuvre du projet à l'exception des frais généraux et des dépenses immobilières, l'achat de matériel de diffusion ne pourra pas représenter plus de 30 % du budget,
- les frais de personnels uniquement s'ils sont directement liés à la mise en œuvre du projet. Les emplois concernés devront être strictement définis et ne pourront excéder une prise en charge supérieure à 18 mois,

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS ?

Les projets s'attacheront à :

- Témoigner d'un caractère innovant en termes de technologie ou de fonctionnalités proposées,
- S'inscrire dans une démarche de valorisation touristique de la destination. A ce titre, un renvoi vers les outils promotionnels du comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté devra être proposé,
- Justifier de leur valeur ajoutée en termes de médiation culturelle sur le site touristique ou pour le territoire couvert,
- S'appuyer sur des contenus qualifiés et validés par un conseil scientifique le cas échéant,
- Etre accessibles à plusieurs typologies de visiteurs,
- Etre finalisés dans un délai maximal de 18 mois à compter de la programmation,
- Proposer un budget équilibré dont une partie devra être réservée à la communication (publicité, référencement) auprès des publics cibles,
- Formaliser des mesures d'accompagnement au changement/prise en main par les professionnels et les touristes.

Ne sont pas éligibles : les projets de numérisation exclusive, les projets de recherche exclusive, la production de jeux vidéo, la production audiovisuelle exclusive.

**POUR ALLER
PLUS LOIN**

**Appel à projets FEDER sur www.europe-bourgogne.fr
Sylvain JACOB : 03.80.44.40.31 / sylvain.jacob@bourgognefranche-comte.fr**

CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Parallèlement au respect des critères d'éligibilité du bénéficiaire et du projet, la sélection se fera selon les critères suivants (max 10 points/critère) :


- Caractère innovant du projet,
- Adéquation du projet avec la stratégie du site/territoire en fonction de la thématique,
- Références du porteur de projet et qualités des partenaires éventuels,
- Qualité / pertinence des contenus,
- Ergonomie de l'outil et des fonctionnalités,
- Viabilité du projet (sources de financement, retombées attendus, transférabilité ...),
- Implication et formation des équipes impactées par le projet,
- Communication liée au projet (prise en main, création de contenu, animation, réutilisation ...)

Les projets seront étudiés, priorisés et sélectionnés par le comité régional de programmation.

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE :

L'aide est attribuée sous forme de subvention.

Le montant d'aide accordé est de maximum 50 % de l'assiette éligible du projet quel que soit le type de structure porteuse. Le montant d'aide FEDER accordé ne peut être inférieur à 20 000 €. Il est impératif que le FEDER soit en complément d'une aide publique nationale ou internationale.

 Les recettes générées par le projet (application payante par exemple) devront être déduites des dépenses éligibles sur la base de la durée d'amortissement du produit. Il conviendra de se reporter au décret d'éligibilité des dépenses et aux règles d'éligibilité définies au niveau régional.

QUEL EST LE CIRCUIT DE MON DOSSIER ?



dépôt
d'intention



sélection



dépôt
du dossier
complet



programmation



réalisation

TRANSMISSION DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être transmis à la région Bourgogne-Franche-Comté, au plus tard le 31 mars 2017, à l'attention de :

Direction Europe et rayonnement international
Service FEDER-FSE
AAP e-tourisme
17 boulevard de la Trémouille
CS 23502
21035 DIJON Cedex

Retrouvez toute l'info utile sur les fonds européens sur
www.europe-bourgogne.fr



région **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTÉ